



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2023/21



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia -- M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

ABSENTES EXCUSEES : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DE CORO Jessica
Mme BAECKER Sybille à Mme SCHMITT Marie-Gil

Soit 19 votants

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2023

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la commission des finances qui s'est tenue en mairie le 21 mars 2023,

CONSIDERANT les prévisions budgétaires du centre communal d'action sociale pour l'année 2023,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de verser une subvention afin d'abonder le budget du CCAS, sachant que le conseil municipal pourra, si besoin, voter une subvention complémentaire dans le courant de l'année 2023 pour faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de mille euros (1 000.00 €) au titre de l'année 2023.

Article 2 : D'imputer le montant de cette dépense au compte 657362 du Budget Primitif 2023 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

